

RAISONS POUR ENVISAGER D'INVESTIR

Exposition courte à effet de levier double au secteur bancaire canadien

ATMD offre aux investisseurs l'occasion d'accroître leur exposition au secteur bancaire canadien de premier plan, en procurant environ le double du rendement quotidien de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks.

Degré d'exposition cible sans marge

ATMD permet aux investisseurs d'obtenir une exposition à effet de levier aux banques canadiennes sans recourir à un compte sur marge, ce qui atténue les risques associés aux opérations sur marge tout en permettant un rendement accru et en offrant une approche plus contrôlée des placements à effet de levier.

Investissement à haute conviction

ATMD s'adresse aux investisseurs à haute conviction qui cherchent à tirer parti des baisses boursières du rendement des six grandes banques canadiennes, offrant une stratégie ciblée qui vise à générer des rendements excédentaires par rapport à l'ensemble du secteur financier canadien en s'alignant sur les perspectives baissières à court terme du secteur bancaire.

OBJECTIF DE PLACEMENT

ATMD vise à obtenir des résultats de placement quotidiens, avant déduction des frais, des dépenses, des distributions, des frais de courtage et des autres coûts liés aux opérations, qui s'approchent de deux fois (200 %) l'inverse (l'opposé) du rendement quotidien de l'indice Solactive Equal Weight Canada Banks. (« l'indice sous-jacent »). Il ne cherche pas à atteindre son objectif de placement déclaré sur une période de plus d'une journée.

INFORMATIONS CLÉ

au 17 avril 2025

| | |
|----------------------|---|
| Symbole | ATMD |
| CUSIP | 08664V101 |
| Date de création | 12 sept. 2022 |
| Bourse | Toronto Stock Exchange |
| Devises | CAD |
| Couverture de change | Toute exposition au dollar américain est couverte en dollars canadiens. |
| Actif net | 2,233,731.00 \$ |

FRAIS DE GESTION

| | |
|----------------------------|---|
| Frais de gestion | 1.15% (taxes de vente applicables en sus) |
| Ratio des frais de gestion | 2.00% au 31 déc. 2024 |

COTE DE RISQUE



PRINCIPALES POSITIONS (%)

au 28 févr. 2025

| | | | |
|---|--------|-------------------------|--------|
| Banque de Montréal | 20.20% | National Bank of Canada | 14.94% |
| Banque Canadienne Impériale de Commerce | 16.58% | | |
| Banque Toronto-Dominion | 16.18% | | |
| Banque Royale du Canada | 16.07% | | |
| Banque de Nouvelle-Écosse | 16.03% | | |

Les titres peuvent changer.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

| | |
|-------------------------------|--|
| Gestionnaire de placement | Global X Investments Canada Inc. |
| Admissibilité | Tous les comptes de placement enregistrés et non enregistrés |
| Indices | Solactive Equal Weight Canada Banks Index |
| Symbole de l'indice Bloomberg | SOLCBEW |

RENDEMENT ANNUALISÉ (%)

| | 1M | 3M | 6M | DPL | 1A | 3A | 5A | 10A | Depuis la création* |
|-------|------|------|------|------|--------|----|----|-----|---------------------|
| Fonds | 9.19 | 8.81 | 0.41 | 8.81 | -17.02 | -- | -- | -- | -13.97 |

RENDEMENT DE L'ANNÉE CIVILE (%)

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------|------|------|------|------|------|------|--------|--------|
| Fonds | -- | -- | -- | -- | -- | -- | -14.50 | -30.26 |

*Rendement du fonds depuis la création, en date du 31 mars 2025

Les taux de rendement indiqués sont des rendements totaux composés annuels historiques, qui tiennent compte des changements de valeur unitaire ou par action et du réinvestissement de toutes les distributions, mais non des frais de vente, de rachat et de distribution, des frais facultatifs, ni de l'impôt payable par tout porteur de titres, lesquels auraient réduit les rendements. De plus, les rendements indiciaires ne tiennent pas compte des frais de gestion, d'exploitation ou de négociation. Les taux de rendement susmentionnés ne sont pas une indication de rendements futurs. Les fonds de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et leur rendement passé pourrait ne pas se répéter. Il n'est pas possible d'investir directement dans les indices. Seuls les rendements des périodes d'un an ou plus sont des rendements annualisés.

DÉFINITIONS

Rendement de distribution annualisé: Distribution régulière la plus récente (à l'exclusion des distributions de fin d'exercice supplémentaires) annualisée pour la fréquence, divisée par la valeur liquidative actuelle.

Ratio des frais de gestion: Le ratio des frais de gestion (« RFG ») est fondé sur le total des dépenses (à l'exclusion des commissions et des autres frais d'opération du portefeuille), y compris la taxe de vente, pour la période indiquée pour chaque FNB et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative moyenne quotidienne de chaque FNB au cours de la période. À partir de ses frais de gestion, le gestionnaire paie des services au FNB comme la rémunération du gestionnaire de placements, les frais de service et la commercialisation.

Rendement sur 12 mois: Le rendement qu'un investisseur aurait reçu s'il avait détenu un FNB au cours des douze derniers mois, indiqué comme pourcentage de la valeur liquidative par part le dernier jour ouvrable de la fin du dernier mois.

Actif net: La valeur de tous les éléments d'actif, moins la valeur de tous les éléments du passif, à un moment donné. (comprend toutes les catégories de ce FNB)

Cote de risque: La cote de risque est fondée sur la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Elle n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Tout placement dans le FNB Horizons Indice d'actions du secteur des produits psychédéliques (le « FNB ») géré par Horizons ETFs Management (Canada) Inc. peut donner lieu à des commissions, à des frais de gestion et à des taxes de vente applicables. Le FNB n'est pas garanti, sa valeur fluctue fréquemment et son rendement passé pourrait ne pas se répéter. Le prospectus contient des renseignements détaillés importants au sujet du FNB. **Veillez lire le prospectus avant d'investir.**

Les produits négociés en bourse Horizons comprennent nos produits BetaPro (les « produits BetaPro »). Les produits BetaPro sont des fonds communs de placement alternatifs au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement, autorisés à utiliser des stratégies généralement interdites par les fonds communs de placement classiques : la capacité d'investir plus de 10 % de leur valeur liquidative dans des titres d'un même émetteur, d'utiliser l'effet de levier et de s'engager dans la vente de titres à découvert davantage que ce qui est permis par les fonds communs de placement traditionnels. Même si ces stratégies ne seront utilisées que conformément à l'objectif et à la stratégie de placement des produits BetaPro, elles peuvent, dans certaines conditions de marché, accélérer le risque qu'un placement dans les actions d'un produit BetaPro perde de sa valeur.

Les produits BetaPro comprennent nos FNB quotidiens haussiers et baissiers (les « FNB à effet de levier et à effet de levier inversé »), nos FNB à rendement inverse (les « FNB à rendement inverse ») et nos FNB dont la cible est l'indice S&P 500 VIX Contrats à court termeMC (les « FNB VIX »). Les FNB à effet de levier et à effet de levier inversé et les FNB à rendement inverse sont à leur tour composés des FNB BetaPro Sociétés du secteur de la marijuana Haussier quotidien 2x (« HMJU ») et des FNB BetaPro Sociétés du secteur de la marijuana à rendement inverse (« HMJI »), lesquels suivent l'indice North American MOC Marijuana (NTR) et l'indice North American MOC Marijuana (TR), respectivement. Les FNB à effet de levier et à effet de levier inversé et certains autres produits BetaPro utilisent des techniques de placement assorties d'un effet de levier capables d'amplifier les gains et les pertes et d'accroître la volatilité des rendements. Ces produits BetaPro sont donc exposés aux risques liés à l'effet de levier et peuvent aussi être assujettis aux risques liés aux techniques de placement dynamiques et aux risques de volatilité des cours, lesquels sont décrits dans leur prospectus respectif. Chaque FNB à effet de levier et à effet de levier inversé vise à obtenir un rendement, avant déduction des frais, inférieur, ou égal à 200 %, soit -200 % du rendement d'un indice sous-jacent, d'un indice à terme sur marchandises ou d'un indice de référence déterminé (la « cible ») sur une période d'un jour. Chaque FNB inverse vise à obtenir un rendement correspondant à -100 % du rendement de sa cible. En raison de la capitalisation des rendements quotidiens, le rendement d'un FNB à effet de levier et à effet de levier inversé pour toute période autre qu'un jour fluctuera probablement et, pour le FNB à effet de levier et à effet de levier inversé plus particulièrement, peut-être dans le sens opposé du rendement de sa ou ses cibles pour la même période. Pour certains FNB à effet de levier et à effet de levier inversé qui cherchent à obtenir une exposition à effet de levier pouvant atteindre 200 % ou -200 %, le gestionnaire prévoit, dans une conjoncture de marché normale, de gérer le ratio de levier aussi près que deux fois (200 %) que possible; toutefois, le gestionnaire peut, selon sa seule appréciation, modifier le ratio de levier en se fondant sur son évaluation des conjonctures de marché actuelles et des négociations avec les contreparties respectives du FNB à ce moment-là. Les frais de couverture imputés aux produits BetaPro réduisent la valeur du prix à terme payable à ce FNB. En raison du coût élevé de l'emprunt de titres notamment de sociétés du secteur du cannabis, les frais de couverture imputés au FNB HMJI devraient être importants et sensiblement diminuer ses rendements pour les porteurs de parts, ainsi que compromettre considérablement sa capacité à atteindre ses objectifs de placement. En ce moment, le gestionnaire s'attend à ce que les coûts de couverture imputés au FNB HMJI et assumés par les porteurs de parts se situent entre 10,00 % et 45,00 % par année de l'exposition théorique totale aux termes des documents de projection du FNB HMJI. Les coûts de couverture peuvent dépasser cette fourchette. Le gestionnaire publie, sur son site Web, les coûts de couverture fixes mensuels à jour pour le FNB HMJI pour le mois à venir, tels que négociés avec la contrepartie aux documents de projection sur la base des conditions actuelles du marché.

Le FNB VIX, qui est un FNB 1x, est un instrument de placement spéculatif non classique, comme décrit dans le prospectus. La cible du FNB VIX est très volatile. En conséquence, le FNB VIX n'est généralement pas considéré comme un investissement à long terme autonome. La cible des FNB VIX a toujours eu tendance à revenir vers sa moyenne historique. Par conséquent, le rendement de la cible des FNB VIX devrait être négatif à long terme et ni le FNB VIX ni sa cible ne devraient afficher de rendement positif à long terme. Le FNB BetaPro Bitcoin (« HBIT ») et le FNB à rendement inversé BetaPro Inverse Bitcoin (« BITI »), qui sont des FNB 1X, et inférieur à -1X, respectivement, comme décrits dans le prospectus, sont des instruments de placement spéculatifs qui ne sont pas des instruments de placement classiques. Leur cible, un indice qui reproduit l'exposition au report de position de contrats à terme sur bitcoins et non au prix au comptant du bitcoin, est très volatile. En conséquence, aucun de ces FNB n'est considéré comme un investissement à long terme autonome. Les produits liés aux crypto-actifs, y compris les contrats à terme sur bitcoins, comportent des risques inhérents. Alors que les contrats à terme sur bitcoins sont négociés sur une bourse réglementée et compensés par des contreparties centrales réglementées, l'exposition directe ou indirecte au niveau de risque élevé des contrats à terme sur bitcoins ne conviendra pas à tous les types d'investisseurs. Un placement dans l'un ou l'autre des produits BetaPro n'est pas considéré comme un programme de placement exhaustif et ne convient qu'aux investisseurs qui ont la capacité d'absorber la perte d'une partie ou de la totalité de leur placement. Veuillez lire la déclaration complète sur le risque contenue dans le prospectus avant d'effectuer un placement. **Les investisseurs devraient surveiller leurs placements dans les produits BetaPro et le rendement de ceux-ci au moins quotidiennement pour s'assurer qu'ils demeurent conformes à leurs stratégies de placement.**

« Standard & Poor'sMD » et « S&PMD » sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor'sMD Financial Services LLC (« S&P »), « TSXMD » est une marque de commerce déposée de TSX Inc. (« TSX ») et NASDAQMD, NASDAQ-100MD et NASDAQ-100 IndexMD sont des marques de commerce déposées de The NASDAQ OMX Group, Inc. Ces marques sont utilisées sous licence par Horizons ETFs Management (Canada) Inc., le cas échéant. Les produits BetaPro ne sont pas commandités, endossés, vendus ou recommandés par S&P, TSX, NASDAQ OMX Group et leurs sociétés affiliées, et aucune de ces parties ne fait de déclaration, ne donne de garantie, ni ne pose de condition quant à la pertinence de vendre, d'acheter ou de détenir des parts dans les produits BetaPro. Toutes les marques de commerce et marques de service sont enregistrées par leurs propriétaires respectifs. Aucun des propriétaires ou des membres de leur groupe ne commandite, n'endosse, ne vend des produits BetaPro ni n'en fait la promotion, ni ne fait de déclaration concernant la pertinence de faire un placement dans ceux-ci. Des renseignements détaillés sur la marque de commerce et la marque de service sont disponibles au <https://globalx.ca/legal-regulatory>. Certains instruments financiers comme les indices sous-jacents sont calculés par un agent des calculs indépendant, Solactive AG. L'instrument financier n'est ni commandité, ni promu, ni vendu, ni cautionné de quelque manière que ce soit par Solactive AG et Solactive AG ne donne aucune garantie ou assurance, explicite ou implicite, à l'égard des résultats de l'utilisation de l'indice, de sa marque de commerce ou du cours de l'indice, en aucun temps et à aucun autre égard. L'indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG déploie tous les efforts raisonnables pour s'assurer de l'exactitude du calcul de l'indice. Quelles que soient ses obligations envers l'émetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenue de signaler les erreurs dans l'indice à un tiers, incluant sans toutefois s'y limiter, les investisseurs ou les intermédiaires financiers de l'instrument financier. Ni la publication de l'indice par Solactive AG ni l'octroi d'une licence d'utilisation de l'indice ou de son appellation commerciale relativement à l'instrument financier ne constitue une recommandation de Solactive AG d'investir dans cet instrument financier ni ne représente de quelque manière que ce soit une garantie ou une opinion de Solactive AG à l'égard d'un placement dans cet instrument financier.